



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>19600</b>	De <b>M. Jérôme Guedj</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Essonne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires étrangères		<b>Ministère attributaire</b> > Finances et comptes publics
<b>Rubrique</b> > ministères et secrétariats d'État	<b>Tête d'analyse</b> > affaires étrangères : ambassades et consulats	<b>Analyse</b> > Chine. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>26/02/2013</b> Date de changement d'attribution : <b>03/04/2014</b> Question retirée le : <b>06/05/2014</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jérôme Guedj attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le maintien des bonnes conditions de travail du Consulat général de France à Wuhan (Chine) et de son personnel. La France, par l'intermédiaire de son agence de développement, Ubifrance, de ses entreprises a considérablement renforcé sa coopération économique avec Wuhan notamment dans les domaines des biotechnologies, des éco-filières ou de l'optique. L'implication des collectivités, à l'instar de la ville de Bordeaux et du Conseil général de l'Essonne avec la ville de Wuhan ou des Conseils régionaux d'Aquitaine et de Lorraine avec la Province du Hubei, symbolisent cet intérêt. Des partenariats de qualité, solides et durables se développent au point de conférer à cette province chinoise une centralité et un point d'ancrage important pour notre pays, nos acteurs économiques. La présence de nos entreprises, notamment Peugeot, et prochainement Renault, a notamment permis à ce territoire de devenir l'un des plus francophones de Chine. Ce potentiel a pu s'affirmer et s'étendre aux domaines culturels ou scientifiques. La prochaine inauguration de l'exposition «Jules Itier» témoigne de la cohérence et de la richesse de ce lien. La France peut alors s'appuyer sur place sur la qualité des services apportés par nos représentations locales, au travers du Consulat général ou de la Mission économique. À ce titre, il attire l'attention sur la prochaine suppression du poste de Consul général adjoint en charge des questions économiques. Ce poste a pourtant permis de fédérer un réseau de confiance et de soutien parmi les entreprises chinoises implantées localement. Sa disparition serait préjudiciable à l'action mise en place par ce Consulat et au partenariat que nous avons pu nouer localement avec le tissu économique et scientifique de Wuhan. Conscient néanmoins des contraintes budgétaires de nos représentations à l'étranger, il lui demande donc de bien vouloir maintenir le poste de Consul général adjoint en charge des questions économiques à Wuhan.